



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

SUPPLÉMENT à l'Escroquerie prétendue légale.
(Voyez page 306.)

EXTRAIT du Courrier extraordinaire du mercredi 27 juin 1792.

Assemblée nationale législative, séance du 26 juin, au matin.

DEUXIÈME DÉCRET.

UN emprunt fait en numéraire sous la condition de le rembourser dans les mêmes espèces, est-il légitime, et le débiteur peut-il se libérer avec des assignats? Telle est la question que l'assemblée a à décider. La loi permet, il est vrai, d'acquitter ses dettes avec des assignats, mais elle garde le silence dans le cas où elles auroient été contractées sous la condition de les payer EN NUMÉRAIRE. Cette espèce de contradiction a jetté un moment l'assemblée dans l'incertitude; mais revenant bientôt AUX PRINCIPES DE JUSTICE (*) et considérant que les CONVENTIONS SONT SACRÉES, lorsqu'elles ne blessent point les loix et les bonnes moeurs, elle a passé à l'ordre du jour.

(*) Bitschenauer, qui ne connoit point ces PRINCIPES-là, et qui, ne lisant pas plus les décrets de l'assemblée, qu'il ne lit le *courrier extraordinaire*, ignore absolument que les CONVENTIONS SONT SACRÉES; Bitschenauer, qui a manoeuvré de son mieux, pour enlacer son client Wiederoder dans les filets de la chicanométrie, ou pour ENFOURNER (comme on dit) son ci-devant *boulangier*, dans la fournaise d'un procès fou; Bitschenauer, qui, dans les temps de troubles où nous sommes, tire à l'a-

C c

vanture parti, comme il peut, de sa *petite patente* d'avoué, pour faire aller sa marmite; Bitschenauer enfin, qui, à en juger par ses hauts-faits, n'est pas *l'avoué en titre* de la belle délicatesse, vient de me faire actionner, pour le compte du cidevant enfourneur, à comparoître au tribunal du district, pour lui voir adjuger et mes grains, à 27 liv. la paire (en *vieux Corsets* qu'il appelle des *écus neufs*,) et 608 liv. en sus, qui forment, dit-il, le montant du PROFIT qu'il comptoit y faire. Or, suivant le calcul du citoyen Bitschenauer, marchand de griphonage en *vieux style*, il reviendrait au citoyen ex-boulangier, marchand de graine à *écus neufs*,

- 1°. mes 33 sacs de marchandise, froment et seigle, à raison de *rien* du-tout, c'est à dire GRATIS PRO DEO;
- 2°. les 432 livres en argent national déposé au secrétariat du bureau de paix,
- 3°. 200 livres juste, que je dois y ajouter, dit-il, de ma poche, (en espèces sans doute,) afin que je me resouvienne *d'autant* mieux d'avoir eu confiance à la *foi* d'un marchand patriote; ($200 - 432 + 24 = 608$, c'est-là sa démonstration;)
- 4°. les dépens du procès, quels qu'ils soient;
- 5°. les *honoraires* de Bitschenauer pour avoir, au bureau de paix, soufflé et attisé le feu du boulangier, en dépit de la loi qui lui défendoit d'y souffler;
- 6°. enfin, les dommages-intérêts résultans de l'invitation *injurieuse* faite à celui-ci, au-dit bureau, d'exercer *loyalement* et non *coquinement* son petit métier actuel de *négociant en grains*. Le tout sans préjudice aux sacs de *hazard*, estimés à 165 liv. et achetés, à la foire aux guenilles, pour 9 sols

la pièce, par notre spéculateur en graine de méteil, en écus de métal et en papier-médaille. 33 sacs à 9 sous font bien 14 liv. 17 sols : qui de 165 ote 14 liv. 17 sols, reste 150 liv. 3 sols d'erreur de calcul. Mais comme je n'ai nulle envie d'acheter des sacs, et comme j'ai vendu mes grains, au boulanger Hoffherr, à raison de 27 liv. la paire, en écus de *métal fin*, qu'il m'a payés comptant, le jour même où l'ex-boulangier Wiederoder n'en avoit plus voulu, au prix convenu de *métal fin*, le-dit ex-boulangier peut venir, quand il lui plaira, reprendre ses sacs ou ses guenilles là où lui-même les a placés sans qu'on l'en eût prié. R.

Et voilà pourtant à quoi l'on s'expose hélas ! en achetant, au péril de sa vie, des domaines nationaux, dans le département du Bas-Rhin !

On commence par payer le premier terme, dans lequel sont compris les intérêts ajoutés au capital. Ensuite l'on paye les intérêts de ces mêmes intérêts, si l'on n'a pas été bien exact pour se libérer à jour fixe ; j'en ai fait l'expérience. Puis vient l'impôt territorial d'un cinquième du *produit net*. Et si finalement vous rencontrez, sur votre chemin, un patriote à la *Wiederoder*, pour lui vendre de bonne foi les 4 autres cinquièmes qui devoient vous indemniser de vos avances, il en résultera que non-seulement vos 4 cinquièmes restans seront confisqués à son profit, s'il a pour patron un avoué du *grand genre*, et des juges de la *petite espèce*, mais encore que, suivant la théorie de l'algèbre ci-dessus, vous y ajouterez en sus, de *votre bourse*, (supposé qu'il vous en reste une,)

deux cents bonnes livres tournois, outre les frais et dépens de votre déconfiture légale, pour vous apprendre une autre fois, en vendant sur de certaines *bases*, à avoir pour *principes* de prendre mieux vos *mesures*, avec des patriotes dans le grand genre.

Mais, avant de voir adopter d'aussi scandaleuses conclusions, par nos juges de district, qui ne sont pas des arabes, ni des Tartares, soit de la grande soit de la petite Tartarie, nous plaiderons encore un peu pour la cause des mœurs et de la vergogne publique, en défendant, selon l'esprit des décrets et selon le vœu bien-exprimé de nos législateurs, les droits SACRÉS des *conventions particulières*. Nous tâcherons de nous en acquitter à la satisfaction des citoyens et des citoyennes honnêtes qui voudront bien se rendre à la salle des audiences du tribunal, rue de la nuée-bleue au premier sur le derrière. Le jour précis de la plaidoirie sera annoncé dans la feuille hebdomadaire &c. R.

Il y aura dans le vestibule du tribunal un buffet fourni de toute sorte de *mangeaille* et de rafraichissemens pour les citoyens et citoyennes, ci-devant *Messieurs et Dames*, qui voudront bien, par un effet obligeant de leur bonté, ou par une suite naturelle de leur *appétit*, se trouver à l'audience lors de la plaidoirie de cette superbe cause. Le défendeur en fera les honneurs à ses risques et périls, encore que sa cause ne soit pas simplement la sienne propre, mais celle en général de tous les honnêtes gens contre la rapacité des filoux. Il s'oblige de plus à délivrer, en espèces sonnantes, et non en assignats, quinze sous par heure, à titre d'honoraires, ou de droit de *présences*, à tous ceux et à toutes celles des citoyens et des citoyennes qui demanderont à être indemnisés ou *indemnités* pour le temps qu'ils ou qu'elles auront mis à assister soit au plaidoyer de Maître Dinarre avoué dudit défendeur, soit à celui de son client soussigné. Ces sous de *présences* seront distribués, au pied du grand escalier, à mesure qu'on défilera.

Il est à observer surtout, NB, que le défendeur se tiendra,

pendant la plaidoirie, debout derrière son patron, où il aura grand soin, au défaut de celui-ci, de faire par intervalle, les gestes et les grimaces convenables, d'usage au barreau; le tout au grand contentement des amateurs. Et, finissant ensuite par demander à son tour, la parole, *il a l'honneur* de promettre ici qu'il sera court, tant pour ménager ses sous en espèces, que pour ne pas trop abuser de la patience de ses juges; à l'effet de quoi il s'abstiendra modestement de faire parade d'érudition, et il se bornera sagement, sous les auspices du sens commun, à ne citer d'autre autorité que celle des maximes de la justice primitive de tous les temps et de tous les lieux et de toutes les nations, régénérées ou non; voulant que les présentés, signées de sa main et contresignées par l'un des secrétaires suppléans de ses commandemens, soient insérées dans les feuilles des Laveaux, des Rodolphes, des Simons et autres, pour leur donner la plus grande publicité.

Fait à Strasbourg ce 20 novembre 1792, l'an 11. de la répub.
Signé RUMPLER et plus bas *Wilhelm*, avec paraphe.

LAURENT WILHELM à CHARLES LAVEAUX,

Citoyen Gazetier!

Strasb. 23 nov. 1792.

J'AI lu par hasard, ces jours-ci, à la brasserie du cocq, votre N^o. 268, où vous tombez à plat sur la friperie d'un grand ministre. Or, ce n'est pas là ce qui m'inquiète; il s'en tirera comme il pourra; je ne doute même nullement qu'*habillé*, comme il l'est de votre main, il ne vous donne incessamment, de la sienne, une *bonne culotte* en récompense de vos *oeuvres*. Mais ce qui, dans votre feuille, m'a affecté bien douloureusement, je ne vous le *dissimulerai pas*, Citoyen rédacteur, c'est d'avoir vu que, tout en *habillant* le ministre, vous y mettiez à nud un BON APÔTRE, le soutien de mon existence, mon vrai *père-nouricier*, mon défenseur officieux, mon unique ressource en un mot, depuis que, (ambulant dans les carrefours de la commune) j'ai l'honneur d'être le colporteur de sa morale.

Oh! pour celui-là, *Sire Laveaux*, je vous de-

mande grace et miséricorde. Si vous le tuez, je suis mort. Modérez votre courroux à son égard, je vous en conjure, par tout ce qu'il y avoit jadis et par tout ce qu'il y a encore de plus sacré dans la nature. À genoux et à mains jointes, je vous demande cette faveur, au nom de *feue* ma pauvre queue qu'un jeune spadassin, *tailleur* en cuirs etc., a eu la barbarie d'abattre, en trahison, du tranchant de ses ciseaux meurtriers, au moment même où, pour mes 3 sols, je vuidois paisiblement, à la haute montée, une chopine de ripopée du crû de la Ruprechtsau. *Ouff!* Je ne puis songer à cette perte, sans courir les risques d'étouffer dans les sanglots; et le monstre *à épauettes* voit couler mes larmes de sang, sans songer tant seulement à réparer cette cruelle perte! Si je n'ai pas poursuivi jusqu'à-présent l'objet de mes conclusions contre lui, il en est redevable à une fièvre *bilieuse* qui, pendant 15 jours, m'a tenu blotti sur mon grabat. J'en suis quitte actuellement, Dieu merci! mais il ne l'est pas, lui, des cent écus qui me reviennent. Le citoyen Marchand m'a promis bonne justice à cet égard, dès qu'il auroit ouï tous les témoins, *en confirmation des aveux* du coupable *tailleur de poils*. Mais revenons à notre bon apôtre.

Ah! si vous connoissiez, comme je le connois, l'excellent coeur de cet honnête CI-DEVANT! vous l'aimeriez, par ma foi, tout *prêtre-inconforme* qu'il est; car soyez sûr que c'est par pure bonhomie, peut-être même par pure poltronnerie religieuse, s'il n'est pas tout-à-fait dans le sens des *grands principes* que vous professez.

Citoyen ! ayez pitié de lui. Il est plus bonace que malin, plus indiscret qu'*hypocrite*, plus dupe que *tartuffe*, le dirai-je ? . . . PLUS BÊTE QUE MÉCHANT. Je sais que, tout-novissimé encore, il a pris chaudement votre parti contre une jolie femme, *ci-devant émigrée*, qui, outrée d'avoir vu, dans votre *Courrier*, comme vous y *malmeniez* son *équipage* et ses diplômes, avoit dit assez plaisamment que, par la vertu des bras nerveux de son *ci-devant* laquais, elle vous feroit, un de ces jours, *crêver votre abcès d'impertinence avec de l'huile de cotterets*, dussiez-vous mettre le *susdit* abcès sous la sauvegarde de ce *glorieux* bonnet que vous avez transporté, n'aguère, chez le citoyen Beickert, pour y *couvrir* votre *innocence*. Eh bien ! vous le croirez ou non, à la vue seulement de ces menaces, déjà ledit *ci-devant* trembloit comme une feuille, tant il avoit à coeur les intérêts de vos épaules.

Veillez donc, citoyen périodiste, accorder, dans votre journal, *les honneurs* de l'insertion à ma présente adresse ! Vous le devez, ne seroit-ce que pour donner à votre champion, mon digne bienfaiteur, un témoignage non-suspect de votre sensibilité à son généreux procédé envers vous.

Oserois-je vous prier, en même temps, de vouloir bien aussi protéger, au club de la comédie allemande, le CIVISME distingué du papa Humbourg mon ami (*ci-devant* huissier royal, aujourd'hui sergent national), afin qu'il en soit fait mention honorable dans les registres de la Société. Voici à quels titres je réclame pour lui cette sorte de justice :

(*Tournez s. v. p. ils sont à deux :*)

1°. Ce citoyen *patriote* convaincu de la solidité des *bases*, adoptées par les Wiederoeder, Bitschenauer et consors, n'a pas cru devoir hésiter un instant, de *bannir à perpétuité*, du tuyau de sa cheminée, la personne du citoyen Waghette, dans le temps même où celui-ci occupoit le fauteuil de président au club; parceque ce Jacobin (aristocrate sous cappe), qui d'ancienne date avoit fait prix avec le *patriote* Humbourg, à dix sols par ramonage, avoit eu l'incivisme de réchigner, au moment où ledit *patriote* lui présenta, en beaux *Corsets* nationaux, ses *honoraires* de l'année dernière.

2°. Ce même papa Humbourg ayant su, de son barbier, que les prêtres du culte romain avoient été dûment excommuniés par les jacobins, prit aussitôt, en homme sage, les *mesures* de précaution convenables, pour écarter de sa maison un cidevant chanoine insermenté qui, depuis plus d'un an, venoit habituellement y causer, après le soupé, chez l'un de ses locataires. Il écrivit à ce dernier que, s'il entendoit frayer davantage avec ce prêtre notoïrement catholique-romain, et que, s'il continuoit à exposer ainsi sa-dite maison aux assauts civiques des comités de surveillance, il pouvoit chercher à se loger ailleurs; que, quant à lui, fidèle à son *poste* et attentif au cri de sa conscience, il ne se départiroit jamais de ses *principes* de prudence, qui très-impérieusement lui prescrivoient de maudire et d'exéquer tout prêtre *inconforme* proscrit par les loix du club.

Si ce n'est pas-là du *patriotisme* assez transcendant, pour mériter une place honorable dans le protocole de la révolution, j'avoue, Citoyen journaliste, que je désespère d'y voir jamais figurer le mien. L'*ami* Humbourg est peut-être le seul diseur de *patenotres-romains*, qui ait poussé le civisme à ce haut degré de *délicatesse*.

LAURENT WILHELM.

1°. Ce citoyen *patriote* convaincu de la solidité des *bases*, adoptées par les Wiederoder, Bitschenauer et consors, n'a pas cru devoir hésiter un instant, de *bannir à perpétuité*, du tuyau de sa cheminée, la personne du citoyen Waghette, dans le temps même où celui-ci occupoit le fauteuil de président au club; parceque ce Jacobin (aristocrate sous cappe), qui d'ancienne date avoit fait prix avec le *patriote* Humbourg, à dix sols par ramonage, avoit eu l'incivisme de réchigner, au moment où ledit *patriote* lui présenta, en beaux *Corsets* nationaux, ses *honoraires* de l'année dernière.

2°. Ce même papa Humbourg ayant su, de son barbier, que les prêtres du culte romain avoient été dûment excommuniés par les jacobins, prit aussitôt, en homme sage, les *mesures* de précaution convenables, pour écarter de sa maison un cidevant chanoine insermenté qui, depuis plus d'un an, venoit habituellement y causer, après le soupé, chez l'un de ses locataires. Il écrit à ce dernier que, s'il entendoit frayer davantage avec ce prêtre notoirement catholique-romain, et que, s'il continuoit à exposer ainsi sa-dite maison aux assauts civiques des comités de surveillance, il pouvoit chercher à se loger ailleurs; que, quant à lui, fidèle à son poste et attentif au cri de sa conscience, il ne se départiroit jamais de ses *principes* de prudence, qui très-impérieusement lui prescrivoient de maudire et d'exécrer tout prêtre *inconforme* proscrit par les loix du club.

Si ce n'est pas-là du *patriotisme* assez transcendant, pour mériter une place honorable dans le protocole de la révolution, j'avoue, Citoyen journaliste, que je désespère d'y voir jamais figurer le mien. L'*ami* Humbourg est peut-être le seul diseur de *patenotres-romains*, qui ait poussé le civisme à ce haut degré de *délicatesse*.

LAURENT WILHELM.